

Règlement Guide Santé - 2017

ARTICLE 1 – ORGANISATION DE L'OPÉRATION

L'association AXA Prévention (ci-après la « Société Organisatrice »), à but non lucratif, située au 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre, organise une distribution gratuite, sans obligation d'achat, de 20 000 guides Santé à destination du grand public, selon les modalités décrites dans le présent règlement. La commande de ce guide sera en ligne sur le site www.axaprevention.fr, accessible aussi sur mobile. Le guide pourra aussi être téléchargé sous format pdf.

Les données personnelles collectées sont destinées à la société sachant qu'elle agit dans un cadre non commercial.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette opération est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants : France métropolitaine. Chaque internaute pourra commander 1 seul guide durant toute la durée de l'opération.

L'opération est accessible dans ces pays : France métropolitaine.

Le seul fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

L'opération se déroule exclusivement sur internet dans la limite du nombre d'exemplaires indiqués dans l'article 1 et est en ligne sur le site www.axaprevention.fr. Il est également accessible sur mobile. Pour commander le guide, les participants devront remplir les conditions visées à l'article 2 et s'inscrire en remplissant le formulaire disponible sur les sites www.axaprevention.fr indiquant ses nom, prénom, adresse postale et électronique (et code d'accès si nécessaire).

Au-delà du nombre limite de commandes d'exemplaires de guides, la Société Organisatrice ne pourra prendre en compte la participation des retardataires. Un compteur de commande permettra aux participants d'être informés du nombre d'exemplaires disponibles à la commande en temps réel.

De même, toute identification ou participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, réalisée sous une forme autre que celle prévue sera considérée comme nulle.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par foyer -même nom même adresse postale et/ ou électronique ou IP (Internet Protocol)- pendant toute la période de l'opération. La société organisatrice ne conservera en aucun cas l'adresse électronique fournie par le participant si ce dernier ne souhaite pas recevoir la lettre d'informations.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES BENEFICIAIRES

Les 20 000 premières personnes ayant commandé 1 guide et ayant renseigné leurs coordonnées complètes.

Les commandes seront possibles sur 7 périodes :

Du 29 mai au 21 juin 2017 inclus : 5 000 guides mis à disposition

Du 22 au 25 juin inclus : 500 guides mis à disposition

Du 26 juin au 2 juillet inclus : 500 guides mis à disposition

Du 3 au 9 juillet inclus : 500 guides mis à disposition

Du 21 août au 20 septembre 2017 inclus : 5 000 guides mis à disposition

Du 21 septembre au 20 octobre 2017 inclus : 5 000 guides mis à disposition

Du 21 octobre au 15 novembre inclus : 3 500 guides mis à disposition

ARTICLE 5 – IDENTIFICATION DES BENEFICIAIRES ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation. De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'annulation pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs de l'opération, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs à l'opération se fait sous leur entière responsabilité. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la société organisatrice. La société organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription à l'opération et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques de l'opération présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de l'opération.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès à l'opération. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et à l'opération. La société organisatrice ne sera en aucun

cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre. Les participants sont informés qu'en accédant au site internet de l'opération, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet de l'opération. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet de l'opération et de participer à ce dernier.

En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la société organisatrice à un participant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le participant et demeurerait acquis à la société organisatrice.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

ARTICLE 7 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site de l'opération, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site de l'opération, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments de l'opération avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la société organisatrice ou de ses prestataires.

ARTICLE 8 – LOI "INFORMATIQUE ET LIBERTES"

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en envoyant un courrier à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1.

ARTICLE 9 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice.

La participation à cette opération implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de

bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de l'opération ainsi que sur la liste des participants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin de l'opération. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatifs à l'opération.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la société organisatrice.